



CONDITIONS GÉNÉRALE 2023

RÉSERVATION : Elle peut être faite par courrier, téléphone, Email, mais elle ne deviendra effective et définitive qu'après réception de la fiche de réservation accompagnée du chèque d'acompte ou après validation de la commande en ligne. Dès réception ou validation nous vous ferons parvenir une lettre d'accord par courrier postal.

INSCRIPTION : Les frais de dossier et d'inscription sont fixés forfaitairement à 17,50€ pour les hébergements 2 < 7nuits elle vous serons offerte des la 8eme nuits, et 13,50€ pour les emplacements pour une nuit ou plus offerte des la 8ème nuits.

TARIFS : Reportez vous à la fiche documentation ci-jointe ils sont fermes et définitifs pour la saison.

FORMULES DE SÉJOURS :

- ✓ **LOCATION** Chalet, Mobil - Home : Les séjours commencent à partir de 17h et se termine à 9h la visite pour le jour du départ ne pourra ce faire qu' à partir de 9h. Pendant la saison, les location commencent le samedi à 17h et se termine le samedi 9h et sont donc d'une durée minimale de 7 nuits. Pendant les autres périodes, la durée du séjour est d'un minimum de 2 nuits 3 jours.
- ✓ **EMPLACEMENT** de Camping: Les séjours commencent à 12 h et se terminent à 12 h .Pendant la saison, la durée minimale sur réservation est de 7 nuits. Pendant tous les autres périodes, la durée du séjour est libre.

PAIEMENT : 1er acompte lors de l'inscription et la réservation (25 % du montant du séjour).

- ➔ **LOCATION** de Chalet, Mobil Home : **Le solde de vos locations devra être versé 4 semaines (30 jours) au plus tard avant le jour de l'arrivée** . Si le solde ne nous parvenait à la date échéance le présent contrat serait automatiquement annulé.
- ➔ **CAUTION:** à l'arrivée **un chèque de 300€ vous sera demandé pour garantir**, la dégradation du matériel ,ménage mal ou non effectué .Il vous sera restitué le jour du départ après notre visite des lieux.
- ➔ **EMPLACEMENT** de Camping : Le solde devra être versé la veille du départ avant 18 h.
- ➔ **ENTRETIEN DES LOCATIONS :**Le ménage des locations reste à votre charge tout au long du séjour ainsi que lors de votre départ ou un état des lieux sera fait , les locaux devront être dans le même état que lors de votre arrivée . Toute dégradation de locaux ou de matériel devra être signalée, un accord amiable sera pris. Pour toute dégradation non signalée, des poursuites seront engagées.
- ➔ **CONDITIONS D'annulations :**Les frais de réservation resteront acquis au Camping LE ROC dans tous les cas d'annulation. En fonction de la date de l'annulation les montants retenus sont les suivants :
 - Plus de 90 jours avant la date du 1er jour du séjour : la totalité de l'acompte vous sera rendu.
 - Moins de 90 jours avant la date du début du séjour : aucun acompte ne vous sera rendu.
 - Après versement du solde, aucun remboursement de séjour quelqu' en soit le motif ne sera possible.

En cas d'absence le jour de votre arrivée et sans nouvelle de la famille, nous conserverons votre location 24 heures .Au delà, la location ou l'emplacement sera à nouveau à notre disposition.

Si lors du trajet ou du départ , un cas de force majeure ne vous permettait pas de prendre possession de votre réservation dans les délais permis ,
téléphonez : 05 65 33 68 50 , nous prolongerons ainsi la durée d'attribution .

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ Les garanties assurance pour l' annulation ou l' interruption de votre séjour ne sont pas comprises dans nos tarifs, pour vous aidez, nous vous joignons les conditions de la société de courtage en assurance **Campez couvert** avec explications des garanties. La souscription se fait à la réservation en ligne ou papiers, les conditions sont de +3% du montant du séjour se rajoute au versement d'acompte (hors frais de réservation et taxe de séjour). D'autre part Toute famille et personne qui séjourne sur le camping LE ROC ainsi que dans les locations doit avoir une assurance pour protéger ses biens et les personnes, ainsi que pour les dégâts causés. Le camping ou la personne qui le représente ne peuvent être tenu pour responsable des vols d'objets ou de véhicules personnels à l'intérieur ou à l'extérieur du camp .Il en va de même pour les dommages corporels, les familles restent toujours sous leur propre responsabilité. **NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES ENFANTS NE DOIVENT JAMAIS RESTER SEUL SUR LE CAMP ET TOUJOURS ÊTRE ACCOMPAGNES D'UNE PERSONNE CAPABLE D'EN ASSURER LA PROTECTION ET LA RESPONSABILITÉ** même pendant leurs jeux ou la baignade .